

Conseil de Ville de Delémont

Interpellation **3.03/07**

Inondations bis

Après les récentes inondations survenues dans notre ville, il convient d'abord d'adresser remerciements et félicitations à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés avec opiniâtreté et efficacité pour protéger, sauver, limiter les dégâts, remettre en ordre, etc... Cela vaut, notamment pour le corps des sapeurs-pompiers, pour les services techniques de la commune, ainsi que pour beaucoup de particuliers.

Au vu de la gravité de cet événement et de son caractère répétitif (les dernières inondations datent d'à peine un peu plus d'un an et demi), nous souhaitons interpellier le Conseil communal à ce sujet en prolongeant la question écrite 2.08/06 du 28.8.06 et la réponse qu'y apporta le CC en date du 7.11.06.

Le réchauffement climatique provoque des bouleversements et des risques croissants d'événements pouvant aller jusqu'à des catastrophes. Pour Delémont, cela se traduit surtout par des inondations (...), notamment dans le secteur « Morépont ». Face à ce phénomène, on doit regretter aujourd'hui les évaluations urbanistiques et architecturales malencontreuses qui ont permis, à l'époque, de construire de façon inadaptée dans ce secteur.

Nous prions le CC de répondre aux questions suivantes

1. Concernant la carte des risques, le Conseil communal indiquait notamment :
« Les résultats de l'étude seront communiqués en principe au 1^{er} semestre 2007. »
De quelle manière peut-il actuellement résumer l'essentiel des résultats de ces

De façon plus particulière, ne conviendrait-il pas de maintenir les terrains non construits dans le secteur de Morépont en renonçant à les urbaniser, éventuellement en les affectant à d'autres fonctions ou en les aménageant afin qu'ils puissent jouer un rôle régulateur ?
Le concours urbanistique concernant ce secteur - qui intègre certes cette dimension (zone inondable) - garde-t-il tout son sens ?

5. Le CC n'estime-t-il pas que les inondations subies par l'Ecole professionnelle devraient conduire les autorités cantonales à reconsidérer leur choix d'implanter les nouveaux locaux de l'Ecole de soins infirmiers et de l'Ecole de Culture générale en Dozière ?
6. Quels effets ces inondations ont-elles produit au camping (Grande Ecluse) ? Cela pourrait-il avoir des conséquences quant à la localisation de ce camping ? Des aménagements protecteurs sont-ils possibles et prévus ?
7. Quels types d'aménagements techniques ou architecturaux est-il possible de réaliser, dans les secteurs les plus concernés, sur et autour des bâtiments existants pour prévenir ou atténuer les dégâts ? Quelles possibilités d'appui financier existe-t-il, le cas échéant, pour de tels aménagements ?
8. Ne conviendrait-il, dans les secteurs les plus concernés, de redéfinir l'utilisation des locaux sis en sous-sol (caves) de manière à minimiser les risques de dégâts ?
9. Dans d'autres communes - notamment à Laufon - le système d'alarme a été fort critiqué par une partie des victimes des inondations. Est-il perfectible à Delémont ?
10. Dans sa réponse du 7.11.06, le CC indique que « les coûts des dommages aux